

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Joseph MARIETAN

Chronique des Oeuvres : I :
Vionnaz, II : Sion, III : Nendaz, IV
: Lausanne

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1908, tome 10, p. 13-18

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Chronique des Œuvres

Depuis quelques années, à la vue de l'incontestable utilité des œuvres pour le catholicisme intégral, à la perspective des désastres que se ménagerait un pays, au point de vue religieux, vivant sans cohésion, avec éparpillement de ses forces en face du flot d'impiété envahissant la société, des voix soucieuses du bien du pays, sous les invitations des Autorités ecclésiastiques, ont poussé le cri du réveil : Unissez-vous ; formez des œuvres ; faites aimer le Christ de la société par les bienfaits que vous lui apporterez, même matériels. Ces appels persuasifs, bien que réitérés, parurent d'abord vains. Il n'en est rien. Ils ont été entendus et malgré notre passivité pour le nouveau, les œuvres ont germé un peu partout ; des associations diverses se sont formées dont l'organisation se poursuit sous la lumière de l'expérience, et il n'est guère de localités qui n'aient voulu créer quelque chose pour y répondre de leur mieux.

C'est l'espoir pour aujourd'hui... et demain, le triomphe. Aussi, pour encourager ces nobles efforts, susciter des énergies encore latentes, stimuler les ouvriers de la première heure, éclairer les circonspects par le succès des initiatives privées, apporter à tous le réconfort du bon exemple, de l'union dans le labeur pour la Cause, aimerons-nous à relater dans l'« Eveil » la vie de ces diverses œuvres dont on voudra bien nous rendre compte, sous quelque forme que ce soit, nous chargeant au besoin et avec plaisir de la rédaction des articles qu'on nous enverra et que nous attendons de la générosité de toutes les Associations.

Et sans plus tarder, à l'œuvre ! Au premier arrivant, salut !

I VIONNAZ

Comment naît un Cercle. Le 23 avril 1905, jour de Pâques, 60 jeunes gens de Vionnaz se réunissaient sur une convocation aux Criées publiques et décidaient la fondation d'un Cercle catholique de jeunes gens. Un comité provisoire, chargé de l'élaboration des statuts, est nommé et, quinze jours plus tard, 29 constituaient, en signant ces statuts, les fondements du Cercle.

On s'explique aisément ce nombre restreint d'adhérents, lorsqu'on connaît la timidité religieuse de nos jeunes gens et qu'on apprend le but immédiat de ce Cercle

But religieux. Quel est-il ? Celui-ci, éminemment sérieux : affermissement de l'esprit chrétien, pratique régulière des devoirs religieux, éloignement des mauvaises sociétés, des lectures dangereuses, développement intellectuel, social et religieux par des conférences, lectures choisies, etc. Il y a deux communions générales par année où chaque sociétaire porte son insigne, et assistance en corps avec drapeau à la procession de la Fête-Dieu

Mais ce cercle devait prospérer précisément à cause de son côté religieux (c'est constaté que tous les groupements d'amusements seuls tombent bientôt d'inanition.)

Prospérité du Cercle. En effet, ce cercle catholique compte actuellement 74 membres, tous très unis et dévoués. Il possède un local particulier pour les réunions mensuelles où, chaque jour, les sociétaires après le travail de la campagne, et, le dimanche, à la sortie des offices divins, ont le plaisir de se rencontrer loin du café, en des causeries amicales, parties de cartes, dominos et autres, et resserrent ainsi les liens d'amitié, d'union.

Dans le cours des trois ans d'existence, le Cercle de Vionnaz a fait donner plusieurs conférences publiques qui ont servi de jalons, de points de direction à son activité et ont contribué pour une grande part à sa bonne marche.

Œuvres. Il n'est pas resté dans le domaine de la pure théorie. C'est grâce à lui, au travail de ses membres, que la paroisse de Vionnaz possède maintenant à la tête de ses écoles de garçons des Frères des écoles chrétiennes, et pour son église une société de chant religieux qui progresse sensiblement.

Il faut aussi attribuer la prospérité de ce Cercle à l'excellente direction du R. Curé de la paroisse et à la bienveillante générosité des dames et des demoiselles de la localité.

Honneur aux Jeunes de Vionnaz et puissent les membres du Cercle être fidèles à la devise de leur drapeau : « Catholiques toujours ! ».

II SION

Des œuvres ! clame-t-on, des œuvres ! Il en existe et même de belles et qui ont toute notre sympathie, comme à Sion. Pour vous en convaincre, nous n'avons qu'à exposer sous vos yeux le rapport annuel de la Section sédunoise de la F. O. V. depuis le 1er octobre 1906 au 30 septembre 1907.

Ce rapport, pour être fort modeste n'offre pas moins un aperçu très suggestif sur l'activité déployée par la section durant l'exercice écoulé et servira, sans nul doute, à montrer aux esprits les plus prévenus l'immense service qu'elle est surtout appelée, dans la suite, à rendre à ses membres et en général à toute la classe ouvrière.

Caisse d'épargne. Versements à ce jour : 12.160 fr. Retraits : 5564 fr. Dépôt à partir de 1 fr. Intérêt 3. 75 p. 100. Ouverture de la caisse tous les dimanches de 9 à 10 h. du matin, actuellement au bureau de la Maison Populaire.

Caisse de maladie :

Entrée

De 16-25 ans : 2 f.

5 Classes

35-40 » : 3

I II III IV V

40-50 » : 4 Indemnité journalière 0.80 1.00 1.50 2.00 3.00

50-55 » : 5 Cotisations mensuelles 0.60 0.70 1.00 1.30 2.30

55-60 » : 7

Hommes et femmes sont admis indistinctement. Passage facultatif d'une classe à l'autre.

Caisse de décès, 1^{re} Classe. Cotisation annuelle 1 fr. Indemnité de décès après 3 ans 20 fr. ; après 5 ans 30 fr. ; après 10 ans 50 francs.

2^{me} classe. Cotisation annuelle 2 fr. 50. Indemnité de décès après 3 ans 40 fr. ; après 5 ans 60 fr. ; après 10 ans 100 fr.

3^{me} classe. Cotisation annuelle 12 fr. de 16 à 30 ans et 16 fr. de 30 à 45 ans. Indemnité de décès après 3 ans, 200 fr. ; après 5 ans, 300 fr. ; après 10 ans, 500 fr.

Sont assurés dans la 1^{re} classe tous les ouvriers qui ont régulièrement payé chaque année les 3 fr. de cotisation statutaire. Il n'est donc pas perçu de cotisation particulière, la section se chargeant de l'assurance de ses membres.

Pour les ouvrières, couturières, etc., l'assurance est facultative. Il est perçu 1 fr. en sus des cotisations statutaires pour celles qui veulent en faire partie.

Caisse de pension et assurance pour la vieillesse. — Cotisation hebdomadaire jusqu'à l'âge de 60 ans, 50 cent. Rente annuelle à partir de 60 ans.

Age d'entrée	Rente annuelle
20 ans	300 fr.
25 »	250 »
30 »	200 »
35 »	150 »
40 »	100 »
45 »	75 »
50 »	50 »

Bureau de renseignements. (Maison Populaire), tous les jours de 5 à 7 h. du soir et tous les dimanches de 8 à 10 h. du matin.

Le bureau s'occupe surtout de contrats de travail, d'habitations ouvrières et de tout renseignement concernant la création de sociétés et d'institutions utiles à la classe ouvrière.

Demandes de renseignements en 1906-07 : 50. Tous les litiges survenus entre employeurs et employés et transmis au bureau ont pu être réglés à l'amiable, à l'exception d'un seul. Dans les cas difficiles, le bureau est aidé d'un avocat. Nos remerciements à cette occasion, à M. l'avocat H. Leuzinger pour tous les excellents services qu'il nous a rendus.

Bureau de placements. Une institution cantonale de ce genre, qu'on pourrait affilier à un bureau de statistique, serait vivement recommandable en Valais. La Fédération Ouvrière fera tout son possible pour hâter sa réalisation, sûre qu'elle est de l'appui des Hauts Pouvoirs Publics, dont la sollicitude pour les saines réformes sociales est depuis longtemps connue.

Personnes placées par le bureau de placement de la Fédération Ouvrière : 13. Ce bureau de placement, encore peu connu, ne manquera pas de rendre des services toujours plus signalés. La liste de ces œuvres déjà nous frappe par sa longueur et pourtant nous n'en avons cité que la moitié, nous réservant d'en donner la suite au prochain numéro de l'« Eveil ».

III NENDAZ

Cet élan de générosité de la capitale du Valais s'étend aussi à son voisinage, puisque la commune de Nendaz possède depuis quelques années plusieurs sociétés dont la marche et le bon état sont à signaler à l'attention publique.

Association de jeunes gens. En premier lieu nous aimons à mentionner l'Association des Jeunes gens du Sacré-Cœur, fondée sur l'initiative du R. Curé Pont Luc qui en a pris la direction qu'il conserve encore.

Elle compte à l'heure qu'il est près de 90 membres, possède fanfare, drapeau et un fonds de 2000 fr. déposés en action dans la société de Consommation.

Son but. Et elle ne fera que prospérer, ne serait-ce que par la suite de l'excellence de son but qui est de subvenir aux familles pauvres sans distinction de parti, aux victimes d'accidents, de maladies, et de venir en aide pour la rentrée des récoltes ou pour tout autre travail à une famille dont l'un des membres est tombé malade. On ne saurait mieux résoudre dans nos campagnes l'épineuse question sociale.

Question religieuse. Surtout cette association n'oublie point le côté religieux, ce dont nous la félicitons sans réserve, car il est capital ; « aux fêtes de Notre-Dame, il y a toujours Confession et Communion générale. »

Société de Consommation. Elle s'est constituée, il y a trois ans, sous l'initiative d'un ancien instituteur. Elle a un chiffre d'affaires de 50 à 60 000 fr. par année.

Comme cette œuvre que nous ne faisons que mentionner, faute de détails, est prospère et appelée à se propager ailleurs, nous espérons avoir de plus amples connaissances sur son organisation et qu'il sera instructif de relater dans l'« Eveil » plus longuement.

Société de chant. Il nous reste à parler de la Société de chant qui est entrée dans sa 16^{me} année d'existence et à qui le « Motu Proprio » de Pie X sur le chant sacré n'a fait que donner un renouveau d'activité.

Bravo, gens de Nendaz ! vous êtes l'avant-garde !

IV LAUSANNE

Lausanne veut bien joindre sa chronique des œuvres à celle du Valais, et nous espérons aussi que Genève et le Jura-Bernois répondront à notre appel et nous instruiront par leur générosité déjà bien connue.

Conférence de S. Vincent de Paul. Fondée il y a quelque cinquante ans, elle a pour but la visite des pauvres à domicile. Elle distribue aux familles nécessiteuses et dignes d'intérêt des bons de pain, lait, épicerie, combustible, chaussures, et des bons de viande à Pâques et à Noël. Elle en accorde aussi aux parents pauvres des premiers communiant.

Le rapport annuel, récemment publié, accuse aux recettes une somme de quatorze cents francs, un peu supérieure à celle des dépenses. Ces chiffres sont une preuve de la vitalité de la société et du grand soulagement qu'elle offre aux miséreux de notre ville.

Ces secours, distribués à une moyenne de cinq familles en été et de vingt-deux en hiver, sont toujours accompagnés de quelques paroles d'encouragement ou de relèvement comme il convient à chaque famille. C'est là, à n'en pas douter, le meilleur côté de la visite à domicile. Les membres ont ainsi une influence morale bienfaisante et la bonne parole qui reconforte le pauvre lui cause souvent plus de joie que le bon de pain ou de lait.

La Conférence organise chaque hiver un arbre de Noël pour les enfants des écoles catholiques et leur fait des cadeaux utiles, tels que chemises, souliers, pantalons, etc.

Un subside est accordé aux fournitures et aux cuisines scolaires. La société s'occupe également, lorsque le cas s'en présente, de la régularisation des unions illégitimes et s'intéresse vivement à l'instruction religieuse des enfants.

Le nombre des membres approche la centaine, mais les confrères actifs sont peu nombreux. Les séances sont fréquentées par un minimum de six membres en été et un maximum de vingt-cinq en hiver.

Le champ d'action de notre œuvre s'agrandit de jour en jour. Les pauvres arrivent en masse dans notre ville, croyant y trouver le bien-être. Notre charge en est d'autant plus lourde et nous aurions grand besoin de l'appui des jeunes qui ne s'intéressent pas suffisamment à l'œuvre d'Ozanam.

Cuisines scolaires. — L'œuvre des Cuisines scolaires prit naissance il y a cinq ans. Elle procure aux enfants pauvres des écoles catholiques un dîner copieux pendant la mauvaise saison (trois mois environ), moyennant une modeste contribution par semaine. Les résultats sont excellents. Les enfants ont une mine florissante et travaillent bien mieux lorsque la faim ne les torture pas.

On a servi l'an passé quatorze mille dîners à une moyenne de 170 enfants, garçons et filles. De pareils chiffres n'avaient pas encore été atteints.

La cuisine est faite par les Sœurs de la Présentation, et M. le Curé initie ce petit monde aux règles de la bienséance à table. Des dons en espèces et en nature et la contribution des enfants couvrent les frais.

Les Cuisines scolaires rendent donc un réel service, et il serait souhaitable qu'elles jouissent longtemps de la même prospérité.

D. J. R.

Merci de ces intéressants détails. Continuez à nous édifier, catholiques de Lausanne, par l'exposé de vos œuvres charitables dans l'« Eveil » qui est fier de cette collaboration,

B. B.